

PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
 REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
 LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
 PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le :
27/08/2024



La FSU-SNUipp
a déménagé au
10 rue d'Albret
à Agen.

Plan d'accès en page 3

**Calendrier scolaire
2024-2025**

Périodes	Zone A
Pré-rentrée	Ven. 30 août
Rentrée	Lun. 02 septembre
Vacances de la Toussaint	Du ven. 18 octobre Au lun. 04 novembre
Vacances de Noël	Du ven. 20 décembre Au lun. 06 janvier
Vacances d'hiver	Du ven. 21 février Au lun. 10 mars
Vacances de printemps	Du ven. 18 avril Au lun. 5 mai
Pont de l'Ascension	Du mer. 28 mai Au lun. 02 juin
Début des vacances d'été	Ven. 05 juillet
<i>Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.</i>	

Période 1 :	7 semaines
Période 2 :	7 semaines
Période 3 :	7 semaines
Période 4 :	6 semaines
Période 5 :	9 semaines



CRÉONS L'ONDE DE CHOC

Non au choc des savoirs, Oui au choc des moyens !



**Mobilisation
le mardi 10 septembre**

**EVALUATIONS NATIONALES
STANDARDISÉES :
C'EST NON !**

#CetteRentréeLaOnEnVeutPas #EnGrèveLe?
#LaissezNousTravailler #OccupezVousDesVRAISProblèmes

Circulaire de Rentrée

Une ligne directrice inchangée

La circulaire de rentrée 2024 reste dans la lignée de la politique éducative menée par Macron et ses gouvernements depuis 2017, renforçant les mesures annoncées du « Choc des savoirs », sans que les textes aient été publiés. La notion de « cohésion » est omniprésente mais reste théorique, sans offrir une véritable feuille de route aux enseignants et sans moyen.

En résumé, cette circulaire de rentrée, comme les précédentes, sert surtout de communication ministérielle, reprenant toujours les mêmes priorités : fondamentaux, égalité des chances, évaluations nationales, et autorité. Cependant, elle ne propose aucune mesure concrète pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage.

AXE 1 : La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'école comme ascenseur scolaire et social**

Le Ministère annonce trois évolutions majeures :

- Une nouvelle approche de l'enseignement des mathématiques et du français en cycles 1 et 2, avec la poursuite des plans correspondants et des formations en constellations.
- La labellisation des manuels, sans justification.
- La généralisation des évaluations nationales du CP à la seconde.

La FSU-SNUIPP dénonce la logique du « Choc des savoirs » de cette circulaire. L'accent mis sur l'automatisation en mathématiques et la répétition en français, au détriment de la réflexion, témoigne d'une approche réductrice des apprentissages.

Le pilotage du métier enseignant par les évaluations nationales est clairement explicité. Or, ces évaluations restent inutiles pour les enseignements.

La FSU-SNUIPP appelle à la non passation des évaluations et à leur boycott.

AXE 2 : La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation

La circulaire met l'accent sur la mixité sociale et scolaire, annonçant une refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Elle prévoit l'expérimentation de pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans quatre départements pour renforcer l'inclusion scolaire, avec une prise en charge étatique de la rémunération des AESH intervenant durant le temps méridien.

L'école est également présentée comme un lieu de formation citoyenne, insistant sur le respect strict de la laïcité. Les nouveaux programmes d'EMC seront mis en œuvre, et des efforts pour promouvoir l'égalité filles-garçons, notamment via des pratiques pédagogiques non stéréotypées et la formation des psychologues scolaires, sont mentionnés. Enfin, des mesures pour renforcer l'autorité des professeurs et lutter contre les violences sont annoncées, sans détails précis.

RENTREE : LES PROFS 7 JOUR AVANT LES ÉLÈVES.



La circulaire rappelle les nouveaux programmes d'EMC publiés en juin 2024 en insistant davantage sur le respect des règles au détriment du développement de l'esprit critique, essentiel pour former des citoyens libres et éclairés.

AXE 3 : La cohésion autour de l'école et de ses personnels

La circulaire annonce la création d'une force mobile scolaire nationale pour soutenir rapidement les équipes en cas de crise, et encourage les écoles à former des réseaux d'appui éducatif impliquant les AED pour sécuriser les établissements du premier degré. Concernant les personnels, elle promeut une réforme de la formation initiale (sans textes publiés) et suggère que la formation continue se déroule en dehors des heures de cours.

AXE 4 : La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'école : construire dès à présent l'école du futur

La circulaire aborde une stratégie sur l'intelligence artificielle, le programme PIX, et la poursuite des mesures liées à la protection de l'environnement et la transition écologique. Elle prévoit une feuille de route pour renforcer les compétences psychosociales des élèves, à publier prochainement. Concernant la santé scolaire, des mesures pour améliorer l'attractivité et restructurer les grilles indiciaires des médecins scolaires sont envisagées, ainsi que des assises dédiées.

Cette circulaire maintient une politique éducative qui, exacerbe les inégalités plutôt que de les réduire, tout en négligeant les besoins réels des enseignants et élèves.

La lutte contre les discriminations nécessite une formation approfondie des personnels et une réflexion sur les moyens de favoriser la mixité scolaire.

Les louanges adressées aux personnels ne compensent pas le manque de respect et de moyens.

Dans l'agenda

Carte scolaire :

Le comité social d'administration départemental (CSAD) se tiendra le **jeudi 5 septembre** pour les ajustements de rentrée en fonction de variations d'effectifs.

Rendez-vous sur notre site pour suivre le fil de la carte scolaire



Inauguration

Mardi 17/09 à partir de 17h15

Invitation de nos adhérent·es à " pendre la crémaillère " du nouveau local à Agen.

Venez vous syndiquer ou vous resyndiquer.

RIS période 1

Jeudi 19/09 à 17h15 : néracais

Jeudi 26/09 à 17h15 : marmandais

Lundi 07/10 à 17h15 : Villeneuve-sur-Lot

Autres dates et lieux à suivre sur le site.

Conseil syndical

Jeudi 12/09 à 17h30 au nouveau local à Agen



Sommaire

Circulaire de rentrée	P 2
Édito	P 3
Universté d'automne	P 4
AGEEM - Conseils	p 5
Carrière	P 6
En Bref	P 7-8
Formation initiale	P 9
Permanences- ASL.	P 10

En encart :
Bulletin d'adhésion.



FSU-SNUipp 47
Syndicat de toute la profession

Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47
10 rue d'Albret 47000 AGEN
05 53 68 01 92
09 65 17 27 48
06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr
<https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre
CPPAP n° 0325 S 07212
ISSN n° 1243-7484

Une rentrée sans ministère

À l'heure où nous écrivons cet édito, pas de gouvernement issu des élections en vue.

Malgré le rejet des politiques en cours clairement affirmé lors du premier tour des législatives, le pouvoir exécutif s'affranchit de la démocratie. Le renversement du sens des mots et de la législation est devenu la norme. C'est comme le 49,3 brandi comme un outil de débat, le passage en force devient une habitude chez nos gouvernant-es.

Si nous n'avons pas de visibilité sur la personne qui va être nommée au poste de ministre de l'éducation, nous savons que le ministère a soigneusement placé ses pions aux postes-clés. Nous savons également que les marchand-es sont aux aguets, prêt-es à fondre sur le gros morceau de marché que représente l'éducation. Et ce n'est pas pour le bien des élèves, ni du pays. Notre responsabilité d'adultes enseignant-es, éducateurs et éducatrices sera de nous mobiliser afin de chasser les menaces qui pèsent sur notre avenir commun et de promouvoir une vision humaniste et volontariste.

Nous n'avons qu'une planète et pouvoir y vivre ensemble le mieux possible, matériellement et moralement, devrait être le souci principal de tout dirigeant-e digne de ce nom.

Comptez sur la FSU-SNUipp pour œuvrer syndicalement au respect de nos métiers, de nos vies.

Dès la rentrée, discutons dans nos écoles, nos services, nos établissements afin de réfléchir ensemble à ce que nous pouvons faire. La première mobilisation prévue est le 10 septembre.

Nous n'avons pas de ministre, nous n'en avons peut-être pas tant besoin que cela !

Bonne rentrée à toutes et tous.

Guillaume Arruat, Mathieu Couderc, Jacinthe Fischer, Ghislaine Lafon, Audrey Paillé, Elodie Palpant, Christophe Portier, Jean-Claude Soret, Sandrine Tastayre et Sandra Tuffal.



Cette année nous vous accueillerons, ici, dans nos nouveaux locaux.



Quelle école, quelles pratiques pour des savoirs émancipateurs et pour lutter contre les inégalités scolaires ?

L'université d'automne (UDA) est devenue un rendez-vous incontournable de la profession, permettant d'interroger les pratiques de classe, de réfléchir aux questions didactiques et de partager les expériences. C'est aussi le lieu de présentation des résultats de recherches, de thèses et d'avancées scientifiques, un lieu où l'on réfléchit collectivement à l'école et à sa démocratisation.

Vrai moment de formation, l'université d'automne permet d'aborder les interrogations qui traversent le système scolaire avec différents points de vue : pédagogiques, disciplinaires, sociétaux ...

Du 18 au 20 octobre 2024, à Port-Leucate, la FSU-SNUipp avec les chercheuses et chercheurs invité-es, réfléchira à « Quelle école, quelles pratiques pour des savoirs émancipateurs et pour lutter contre les inégalités scolaires ? »

Il s'agit d'être dans une démarche de construction d'un contre-projet sans oublier la dimension critique de l'existant.

Les ateliers permettront d'échanger sur toutes les questions du métier, avec notamment :

- Morgane Beaumanoir-Secq, enseignante-chercheuse, qui traitera de la didactique du français au service d'une appropriation de la langue par les élèves.

- Ingrid Verscheure, enseignante-chercheuse, analysera l'importance de l'éducation physique et sportive.

- Aurélie Chesnais, professeure des universités, évoquera la transition école/collège du côté des mathématiques.

- Sylvie Plane, professeure émérite des sciences du langage, fera réfléchir sur le principe même des programmes scolaires.

- Véronique Boiron, enseignante-chercheuse, se penchera sur les inégalités en maternelle.

- Stanislas Morel, docteur en sociologie, portera un regard sur les diagnostics



Inscriptions en ligne à partir du 18 septembre pour les adhérent-es.
Coût de l'inscription : 150 euros (comprend le logement et la restauration surplace).

médicopsychologiques et leurs mésusages dans l'école.

- Eirick Prairat, chercheur et professeur de philosophie, traitera du faux paradoxe entre liberté pédagogique et bonnes pratiques.

- Fabrizio Butera, professeur d'université, parlera du rôle de l'évaluation en classe.

- Bruno Robbes, professeur d'université, évoquera l'autorité éducative à l'école.

- Laurence Bergugat, professeure des universités abordera la santé au travail.

- Véronique Lemoine-Bresson, maîtresse de conférence, quant à elle, viendra parler des cultures à l'école.

- Murielle Szac, écrivaine et journaliste, offrira l'occasion de redonner aux femmes toute leur place dans "L'odyssée des femmes", récits de bravoure, d'aventures, de rébellion, de luttes.

- Fabienne Fédérini, docteure en sociologie, abordera la question de l'enseignement privé, véritable outil de séparatisme social jamais vraiment nommé.

- Louise Tourret, journaliste, productrice de radio et écrivaine française, spécialiste des questions d'éducation, jouera le rôle de grand témoin.

La diversité des thèmes de travail et la qualité des interventions permettent de construire du collectif et d'alimenter la réflexion en faveur d'une école de la réussite de toutes et tous.

L'université d'automne propose à la profession une formation que l'institution ne lui apporte plus.

Elle permet aussi d'avoir le regard critique nécessaire afin d'aborder les nouvelles mesures et réformes mises en place. Elle est également un moment convivial et chaleureux, apprécié des participants.

Le syndicat c'est aussi des occasions de se former et réfléchir au sens du métier.

La FSU-SNUipp 47 organise plusieurs stages dans l'année.

Rappel : chaque agent a droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an.

Thèmes et modalités seront publiés dans le prochain Singuliers-Pluriel et sur notre site.

AGEEM : 97^e congrès



Au tout début du mois de juillet, plusieurs enseignant·es du département du Lot et Garonne se sont rendu·es à Saint-Brieuc pour participer au 97^e congrès national de l'AGEEM.

Ces 3 jours de formation spécifiques pour l'école maternelle ont été des temps de travail exceptionnels partagés entre des enseignant·es de toute la France, des chercheur·es et membres du conseil scientifique de l'AGEEM, des partenaires

institutionnels (Ministère, DGESCO, Rectorat, IEN maternelle), des partenaires associatifs et éditoriaux. Autour de la thématique choisie « EN CORPS, ENCORE », le congrès a permis des apports théoriques de grande qualité en lien avec les problématiques actuelles de l'école autour du développement moteur, de la santé, du bien être à l'école et de la relation corps et apprentissage à l'école maternelle.

Dans le cadre des conférences, les travaux de Stéphanie Mazza, Fabrice Delsahut, Nathalie Bonneton-Botté et Alice Gomez ont notamment mis en avant la nécessité de prendre en compte les besoins des jeunes enfants et l'importance du développement moteur dans les apprentissages. L'éclairage du professeur Carré concernant les enjeux de santé publique dans la lutte contre la sédentarité a marqué les congressistes, et nous engage tous dans la mise en œuvre d'une activité physique quotidienne, à tout âge.

Le partage d'expériences et la mutualisation ont permis la

présentation de nombreux témoignages pédagogiques. Certains ont d'ailleurs été développés dans le cadre de recherche- dans lesquelles de nombreuses classes se sont investies en créant un réel partenariat impliquant les élèves, les enseignant·es et les chercheur·es. »

La réflexion engagée se poursuit grâce à des webinaires proposés dès le lundi 26 août à chaque adhérent.

Ce programme riche contribuera, sans aucun doute, à renforcer les pratiques de classes, à faire évoluer les gestes professionnels de chacun, et à les réinterroger.

Nous vous rappelons que l'adhésion à l'AGEEM est désormais déductible des impôts et que l'abonnement donne lieu tout au long de l'année à des conférences et des documents ressources sur l'espace AGEEM.

Rejoignez-nous et n'hésitez pas à faire connaître l'association autour de vous.

Valérie CORDANI
Déléguée départementale
de l'AGEEM 47

Conseils de survie en milieu scolaire

Travailler dans une école est, paradoxalement, parfois synonyme d'isolement. Soit parce qu'on est dans une classe unique de RPI, soit parce que le bâti génère une division des espaces, soit parce que l'organisation des temps scolaires et extra-scolaires ne permet pas de se retrouver. Combien d'entre nous ne voient plus les collègues que pour des commandes institutionnelles du type remplir un formulaire-un tableur-un dossier ?

Quand chacun·e a ses impératifs personnels, des APC, des équipes éducatives, etc il est compliqué d'échanger calmement afin de prendre du recul face à ce qui nous est demandé par notre métier au quotidien.

Lorsqu'on y rajoute des demandes de l'administration souvent en urgence, parfois hors-sol, régulièrement sans temps donné pour y répondre, on aboutit assez vite (quelques semaines - quelques jours ? - après la rentrée) à l'impression d'être un écureuil dans une roue qui ne s'arrête jamais.

Quels conseils à donner, que l'on soit enseignant·e, dirlo, AESH ou personnels de RASED ?

– hiérarchiser les priorités : d'abord s'occuper de ce qui concerne les élèves, la classe, puis l'école. Les inspecteur·trices peuvent attendre quelques jours sans grand danger moral ou physique. Nos élèves et nous-même, parfois, non. Nous sommes tout à fait légitimes à expliquer que la réponse sera apportée après le temps institutionnel nécessaire (conseil des maîtres, décharge, etc).

– prendre l'habitude de se faire préciser calmement et par écrit ce qui est demandé : un mail du type : « Merci de me confirmer que vous souhaitez, que vous m'avez demandé par téléphone de,... » peut remplir ce rôle et permettre de s'y référer en cas de « pressions ».

– en cas de doute sur la légitimité ou l'utilité de la demande, contactez-nous. Chaque année des collègues découvrent tardivement que ce qu'on leur a demandé n'a pas de caractère obligatoire.

– éviter la gestion « au fil de l'eau » sur son téléphone, entre deux récrés, déplacements ou même la pause. C'est le meilleur moyen de se tromper de destinataire, de répondre trop vite sur un coup de sang, de ne

pas se rappeler précisément du contenu de l'échange et de ne pas avoir de traces en cas de désaccord ultérieur.

– participer à des réunions d'information syndicale pour connaître la réglementation, les lubies du ministère, les réponses déjà apportées par d'autres écoles, collègues, etc, afin de se sentir moins seul·e et de partager les expériences.

– évidemment se syndiquer à la FSU-SNUipp47 pour donner des moyens d'action et de formation pour faire respecter nos droits, pour faire évoluer positivement l'école et créer du collectif.

Face à l'individualisation de nos métiers et nos carrières voulue par les patron·nes afin de nous diviser, prenons le temps de nous rappeler que l'école a besoin de nous, bien plus que de changements hors-sol et sans moyen humain.

Sandrine Tastayre

Promotions : du changement pour la classe exceptionnelle

À compter de septembre 2024, la classe exceptionnelle devient accessible à partir du 5^e échelon de la hors-classe. Un ratio de 29% des promouvables a remplacé le contingent de 10,5% de la profession, ce qui permet là aussi une hausse du nombre de promu-es. Les missions particulières ne sont plus un critère d'accès.

De nouvelles modalités qui confirment l'arbitraire

A la rentrée 2023, Gabriel Attal avait mis en place un chantier attractivité qui devait permettre aux fins de carrière oubliées par les dernières revalorisations salariales de voir leur pouvoir d'achat s'améliorer. L'enjeu principal des discussions était alors les modalités d'accès à la classe exceptionnelle. Mais la solution proposée par le ministère est très loin de répondre aux attentes des personnels en termes de déroulé de carrière, de transparence et d'équité. Les PE et psy EN promouvables ont désormais un avis annuel sur leur valeur professionnelle émis par l'autorité hiérarchique directe, très favorable, favorable ou défavorable, sans possibilité de contestation.

Sur la base de ces avis, le DASEN ou le Recteur établit la liste des promu-es en appliquant des critères de départage. Pour la FSU-SNUipp, ces nouvelles modalités sont inacceptables. Cela renforce l'arbitraire de l'autorité hiérarchique, sans transparence et lisibilité pour les personnels, et sans possibilité de contestation.

Pour un accès transparent et équitable à la classe exceptionnelle

À carrière égale, salaire égal. Ainsi le ministère devrait avoir comme priorité de gommer toutes les inégalités entre les personnels : inégalités entre les femmes et les hommes, inégalités entre les déroulements de carrières des différents corps d'enseignant-es ... L'attractivité des métiers de l'enseignement passe par celle du déroulement de carrière pour stabiliser les enseignant-es et les psy EN dans un moment où l'éducation nationale en a le plus besoin.

Pour la FSU-SNUipp, l'accès doit se faire à l'ancienneté pour que chacun-e puisse atteindre l'indice terminal du grade le plus élevé du corps à l'issue d'une carrière

complète.

Une autre politique salariale est possible

Bien qu'il y ait des avancées sur le déroulement de carrière, avec notamment plus de promotions garanties grâce à l'augmentation des ratios, cela ne règle en rien la problématique salariale. La politique engagée par le gouvernement est bien de favoriser certain-es plus que d'autres sur un critère de mérite. En ce sens, la mise en place du pacte aura encore plus individualisé les carrières.

Aucune revalorisation du point d'indice n'est annoncée en 2024, aucune refonte de la grille salariale.

Ces dernières années ont été marquées par un développement de l'indemnitaire (éducation prioritaire, direction, prime d'attractivité, ISAE, pacte ...) qui ne rentre pas dans le calcul de la pension, et ne constitue pas de la rémunération pérenne.

Pour la FSU-SNUipp, mieux rémunérer les personnels doit être une priorité. Le dossier salarial est loin d'être clos.

Des annonces attendues pour les AESH dès la rentrée

Promesse d'un temps complet avec l'intégration des heures travaillées sur le temps méridien, concertation sur un plan d'action métier, premières expérimentations des PAS ... Les annonces - si elles ne sont pas réorientées dans les prochaines semaines - pourraient avoir des effets sur les AESH.

Un temps complet, vraiment ?

Le retour à une prise en charge par l'État de la rémunération des AESH qui accompagnent les élèves sur le temps de restauration scolaire est annoncée comme la mesure phare de la rentrée. Pour le ministère, elle permettra d'augmenter le temps de travail des AESH et de proposer un temps complet aux AESH qui le souhaitent.

En réalité, pour celles et ceux qui travaillent 24 heures par semaine, l'ajout de 8 heures supplémentaires portera l'activité à 32 heures hebdomadaires, soit une quotité de travail de 82%.

Unanimement rejeté par les AESH, le projet de fusion des AESH et AED par la création d'un métier d'accompagnant-e à la réussite éducative est abandonné. C'est une victoire pour la FSU-SNUipp qui a toujours refusé ce projet. En remplacement, le ministère a annoncé l'ouverture d'une concertation dédiée au parcours professionnel des AESH. Il s'agirait de valoriser des acquis de l'expérience des AESH en leur permettant d'accéder à un nouveau métier d'éducateur·trice spécialisé-e dans l'Éducation nationale. Mais tout ceci reste encore très flou...

De meilleures conditions de travail, sûrement ?

D'ici 2027, tous les PIAL seront transformés en pôles d'appui à la scolarité (PAS). A la rentrée, ceux-ci sont expérimentés dans quatre départements préfigurateurs (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir et Var). Ils sont chargés de mettre en œuvre l'accompagnement humain... sans attendre les décisions de la MDPH.

La poursuite d'une affectation sur zone, la perspective d'une journée continue ne vont pas dans le sens d'une amélioration des conditions d'emploi des AESH.

Après les journées de mobilisations, les nombreuses alertes et interventions du syndicat, ces perspectives restent bien en-deçà des attentes des AESH pour leur avenir professionnel.

Dès lors, il s'agira - comme la FSU-SNUipp et la FSU l'ont toujours fait - de continuer à construire la mobilisation avec elles et eux pour porter leurs revendications, en prenant appui sur les soutiens politiques qui vont dans le même sens.

Dès que les annonces seront effectives, la FSU-SNUipp47 organisera des réunions syndicales AESH : à suivre sur le site internet.

De nouveaux programmes en EMC

Si le projet des nouveaux programmes prévus à la rentrée n'a pas encore été publié au 27 août, nous laissons croire à leur suspension, les nouveaux programmes d'éducation morale et civique, applicables dès cette rentrée, sont parus avant les congés d'été. Dans la continuité des annonces du choc des savoirs, ils tournent le dos à l'exercice d'une citoyenneté en devenir.

Une conception autoritariste

« L'école sera le fer de lance du réarmement civique demandé par le président de la République. » C'est en ces termes guerriers que Gabriel Attal parle de l'école lors de sa première conférence de presse le 30 janvier 2024. Et en effet, les contenus d'enseignement des nouveaux programmes d'EMC montrent une conception rigide et descendante de la construction de la citoyenneté au détriment d'un travail de réflexion et de compréhension. Déclinés par année scolaire, les nouveaux programmes d'EMC doivent se mettre en place en trois ans, en commençant cette année par le CP et le CM1.

Dès le CP les injonctions au « respect » et la référence aux « règles » sont martelées. Un paragraphe portant sur les « différents degrés d'un manquement [aux règles] pouvant entraîner une sanction » est emblématique de cette priorité à une forme de « dressage » à l'entrée en élémentaire.

Des pratiques descendantes

Les « démarches et situations d'apprentissages possibles », supprimées en 2018, réapparaissent. Éclairer les enseignants sur ce qui peut se pratiquer en classe est essentiel. Mais les contenus proposés confondent souvent pratiques pédagogiques et objectifs et risquent de favoriser un enseignement descendant, qui pourrait se réduire à des lectures ou une leçon de morale

abstraite.

Comprendre les enjeux qui dépassent les simples contenus disciplinaires.

Les PE ont besoin d'être formé·es sur les connaissances, les principes et les valeurs mais aussi sur les démarches et situations d'apprentissage permettant de faire évoluer les élèves. C'est nécessaire aussi pour éviter toute instrumentalisation politique de cet enseignement.

Une construction de l'esprit critique pourtant nécessaire

Enfin, se pose la question de la crédibilité d'un programme qui valorise l'égalité, la liberté, la fraternité, la solidarité... face à une organisation du système scolaire et de la société en contradiction avec ces valeurs. Il faut prendre le risque d'assumer cet écart devant nos élèves et leur montrer que c'est justement la réduction de cet écart qui doit être l'objectif de ce qu'on leur enseigne. C'est un des enjeux de la construction de la citoyenneté.

Les missions données à l'EMC dépendent du type de citoyen-ne que l'on veut former. Pour la FSU-SNUipp la construction de l'esprit critique et la capacité à participer à une société juste et apaisée sont essentiels. Cette conception est à l'inverse des programmes d'EMC de 2024.



Une labellisation contre la liberté pédagogique

La labellisation des manuels scolaires souhaitée par Gabriel Attal est un exemple flagrant de la volonté de réduire la professionnalité enseignante et de reprendre en main les contenus et les pratiques. Hormis sous le ministère Guizot au 19 et sous le gouvernement de Vichy qui avait établi une liste de livres "exclusivement autorisés", la labellisation des manuels et leur imposition en CP et CE1 sont un fait jamais vu dans l'histoire.

Les savoirs-faire des PE plus importants que les manuels

Pourtant, une importante recherche de 2016, « Lire/écrire au CP », a montré que le choix du manuel avait moins d'importance dans les apprentissages des élèves que les savoir-faire des PE. Cette recherche, qui a démontré que « les classes très acculturantes favorisent la

progression des élèves initialement faibles et intermédiaires » donne un argument supplémentaire contre un manuel imposé : le recours à des supports d'apprentissage variés est un des leviers de la réussite de tous les élèves. La liberté pédagogique, inscrite dans la loi, permet de distinguer d'une part les programmes nationaux, qui s'imposent à toutes et tous car ils ont force de loi, et d'autre part la manière de les mettre en œuvre et le choix des supports d'enseignement, qui appartiennent aux PE, professionnel·les de la pédagogie.

Une opposition unanime contre la labellisation

Les organisations syndicales, le Conseil Supérieur de l'Éducation, l'association des éditeurs scolaires mais également des sénateurs et sénatrices ont unanimement rejeté

cette labellisation. La FSU, avec d'autres organisations syndicales, s'est d'ailleurs adressée à la ministre Nicole Belloubet pour stopper la mise en œuvre de la labellisation. Au-delà d'un contrôle de conformité aux programmes, cette labellisation prévoit le respect d'un "référentiel" écrit par le CSEN (Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale) portant sur les dimensions didactiques et pédagogiques. Si l'achat de manuels labellisés ne sera finalement pas obligatoire, il n'en reste pas moins que pour obtenir un financement de l'État pour acheter des manuels, ceux-ci devront avoir obtenus la labellisation.

Après avoir passé plusieurs mois au Conseil d'État, le décret "labellisation des manuels" devrait paraître avant la fin de l'été, il sera mis en œuvre pour la rentrée de septembre 2025.

Psychologues scolaires : postes vacants en augmentation

Cette année encore, le nombre de psy manquant pour la rentrée 2024 sera important.

Si la DGESCO parle de 15 % de postes de PsyEN-EDA vacants sur tout le territoire, l'enquête réalisée par la FSU-SNUipp estime à 900 le nombre de postes publiés vacants avant les opérations de mouvement intra-académique. On ne peut que s'interroger sur cet écart entre les chiffres annoncés et le terrain. En 3 ans, c'est 125 places qui n'ont pas été pourvues par les concours de recrutement.



L'amélioration des conditions de travail comme facteur d'attractivité.

Un des moyens de résoudre ce problème serait d'accompagner la prise en charge des frais de formation initiale. Le manque de centres de formation, (seulement sept sur le territoire), entraîne souvent des frais d'hébergement et de déplacement et des difficultés sur la mise en place du stage en raison des problèmes d'éloignement.

Une nécessaire amélioration des conditions de travail

D'une façon générale, les conditions de travail pèsent sur les psy EN : un secteur souvent très étendu

géographiquement, une formation continue quasi inexistante, un nombre d'élèves à accompagner en augmentation d'année en année en raison des vacances de postes, un remboursement des frais de déplacement loin des frais réellement engagés, et une demande croissante de "tests", souvent de manière totalement injustifiée, pour les orientations MDPH, CDOEASD, et la rédaction des PAP ...

Des propositions de loi qui vont contre les psychologues

Les propositions de loi pour la création d'un ordre professionnel ont vu le jour cette année. Les psychologues n'ont pas besoin d'un

ordre pour protéger le public et défendre la profession. Ils et elles sont déjà représentés par des organisations mandatées lors des élections professionnelles. La FSU-SNUipp refuse le contrôle et l'encadrement des pratiques des psychologues dans une vision médico-centrée.

De la même façon, la création d'un service de santé départemental par le gouvernement Attal, n'est pas la réponse voulue par la FSU-SNUipp et par la profession.

La FSU-SNUipp appelle les personnels à agir sur le terrain, les besoins de pys sont de plus en plus présents, la causalité en est multiple, aussi bien de la part des élèves, des familles, que des équipes.

Une première action est de refuser de compléter les secteurs vacants, et d'exiger des frais de déplacement à hauteur des frais engagés. Des réunions entre psyEN-EDA permettraient de créer du collectif et d'échanger sur la situation des élèves qui en ont besoin. Enfin, des secteurs à taille humaine (1 psy pour 800 élèves) permettraient aux PsyEN de réaliser toutes leurs missions dans l'intérêt des enfants, des familles et des enseignants ...

Recrutement : un révélateur de la crise d'attractivité

Les chiffres d'admission au CRPE 2024, montrent que la crise du recrutement s'enkyste de façon structurelle. Il est impératif de prendre des mesures pour enfin l'enrayer.

Un recrutement alarmant

1583 : c'est le nombre de recrutements perdus à l'issue du CRPE 2024 (hors concours supplémentaires et interne exceptionnel), essentiellement dans quatre académies : Créteil, Versailles, Guyane et Mayotte. Identique à 2023, ce chiffre est trois fois plus élevé qu'en 2021, dernière année du recrutement à l'issue du M1. Cette crise structurelle dure depuis 2013 et porte le nombre total de pertes à 10 893 en 12 ans. Soit bien plus que les 9885 postes offerts cette année.

Des concours exceptionnels qui ne font pas le plein

Cette année encore le ministère a mis en place des concours supplémentaires pour Créteil et Versailles, ainsi qu'un concours exceptionnel pour les contractuels. Mais

ces concours ne comblent pas les pertes aux concours principaux. Le concours supplémentaire de Créteil enregistre 280 pertes (343 en 2023) et les concours internes exceptionnels, réservés aux contractuels, 187 pertes contre 88 en 2023.

Pour la troisième année consécutive, le ministère a autorisé, à la demande de la FSU-SNUipp, le recrutement sur les listes complémentaires partout où elles existent. Certains recteurs ont fait le choix de recruter l'ensemble de la liste.

Une crise multifactorielle

Cette crise ne pourra être résorbée qu'avec des mesures fortes et urgentes pour l'école. Aucune revalorisation salariale n'a eu lieu cette année alors que l'inflation a encore été forte.

Le manque de personnels titulaires entraîne une restriction inacceptable des droits : mutation, formation, temps partiels... privant ainsi les personnels de perspectives professionnelles et/ou personnelles.

Par ailleurs, le sentiment de perte de sens du métier, dû aux multiples injonctions, et déjà très présent, sera accentué avec la mise en place du "choc des savoirs".

Tous ces éléments entraînent un nombre croissant de démissions et de ruptures conventionnelles chez les titulaires mais également chez les stagiaires dont les conditions de formation et d'entrée dans le métier sont très difficiles.

Le ministère se contente de gérer la pénurie par le recours massif à des contractuels sans réelle formation, plutôt que de mettre en œuvre les moyens durables pour enrayer la crise installée depuis de trop nombreuses années. Cela doit passer par une augmentation des salaires sans contrepartie, une amélioration des conditions de travail et de la mobilité.

Il est également indispensable de revoir la formation initiale pour permettre une entrée plus sereine dans le métier et la construction d'une professionnalité nécessaire à la pratique du métier.

Réforme de la formation initiale : abandon ou report ?

Alors que la dernière ne date que de 2021, le ministère s'était lancé dans une nouvelle réforme de la formation initiale à marche forcée et sans concertation.

Cet été, Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale - encore pour quelques jours ou semaines - a annoncé le report de la réforme de la formation initiale des professeur·es et CPE. « Nous avons préparé une réforme du recrutement des enseignants. Cette réforme n'a pas pu aller jusqu'à son terme du fait de la dissolution », a expliqué la ministre. « Mais cette réforme est prête et elle devrait nous permettre d'améliorer le recrutement de nos enseignant·es ».

Le projet de la réforme

Initialement prévu dès 2025, le recrutements des futur·es PE aurait été possible à bac +3. et aurait été suivi de deux années de formation initiale en master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E). En M1, les lauréat·es seraient élèves fonctionnaires, rémunéré·es 1400€ nets avec des stages d'observation et de pratique accompagnée, puis en M2, fonctionnaires stagiaires en responsabilité de classe à 50% rémunéré·es de 1760€ nets. En parallèle, la création d'une licence de Préparation au Professorat des Écoles (LPPE) était envisagée pour la rentrée 2025.

Un modèle préjudiciable au système éducatif

La LPPE et le M2E devaient être piloté·es par le MEN, avec des contenus centrés sur les mathématiques et le français, au détriment des autres disciplines et de la polyvalence du métier et les formateurs et formatrices recruté·es

sur profil des sans être nécessairement titulaires du CAFIPEMF.

Décrite par la FSU-SNUipp et d'autres organisations syndicales, cette réforme ne permettait pas aux futur·es PE de se penser comme conceptrices et concepteurs à même



de lutter contre les inégalités scolaires qui ne cessent de se creuser.

Il aura fallu six mois de contestation et une nouvelle assemblée pour que le ministère "enterre" la réforme de la formation initiale si chère de Gabriel Attal et Emmanuel Macron. À quelques semaines de la rentrée, il était devenu impossible de la mettre en œuvre ». « À rebours de cette réforme, il faut une réforme ambitieuse pour les futur·es enseignant·es.

On peut légitimement se demander si les programmes de cycle 1 et 2 ainsi que le décret sur la labellisation des manuels verront le jour ou seront également enterrés, -ce que souhaite la FSU SNUipp.

Enquête stagiaires 2023-2024 : une entrée éprouvante dans le métier

La FSU-SNUipp a enquêté pour la 9^e année auprès de 854 professeur·es des écoles stagiaires (PES) pour recueillir leur ressenti. Pour la deuxième année, leur quotité de responsabilité de classe était variable selon leur parcours antérieur : à 100% avec seulement 10 à 20 jours de formation pour les détentrices et détentrices d'un master MEEF, et à 50% en responsabilité de classe et 50% de formation en INSPE pour les autres.

Un·e stagiaire sur deux débordé·e et stressé·e. Débordé·es à 51%, stressé·es à 50%, les stagiaires vivent une année particulièrement éprouvante. Les stagiaires à 100% déclarent en moyenne travailler 45h54 quand les stagiaires à 50% déclarent 47h20. Globalement, un tiers d'entre elles et eux déclarent travailler 50h ou plus par semaine. Cette charge de travail bien trop importante est notamment due au poids de la responsabilité de classe.

Par ailleurs, les trois quarts des PES ne se sentent pas assez préparé·es pour avoir la responsabilité d'une classe. Près d'un quart (23,4%) n'avaient jamais fait de stage dans l'enseignement public avant leur mise en responsabilité.

La formation initiale est insatisfaisante, mais comment peut-il en être autrement lorsqu'elle s'effectue sur 10 à 20 jours ?

Initiation à la recherche, pratique pédagogique, gestion de classe et connaissance de l'élève restent les points noirs de la formation. Les PES sont 88,4% à déclarer se sentir parfois ou souvent en difficulté dans les situations de classe notamment sur la gestion de l'hétérogénéité (66,9%) et la gestion de la difficulté scolaire (51,6%). Alors que l'école française est pointée par toutes les évaluations internationales comme l'une des plus inégalitaires, la formation doit intégrer ces éléments essentiels à la démocratisation de la réussite scolaire.

Les PES sont près de 18% à ne pas se projeter dans le métier au-delà de 5 ans, dont 13,2% se demandent chaque jour combien de temps ils et elles vont tenir. Parallèlement, les démissions chez les stagiaires ont été multipliées par presque 6 entre 2013 et 2021 passant de 0,7% à 4%.

La nouvelle réforme de la formation des enseignant·es qui mettra en responsabilité à mi-temps dès le Master 2 risque de conforter cette difficulté à entrer dans le métier.

Il est nécessaire d'alterner des temps plus courts en responsabilité et une entrée dans le métier plus progressive pour répondre aux besoins des jeunes enseignant·es.



Coup d'arrêt aux évaluations nationales des élèves !

Dans quelques jours, l'ensemble des élèves du CP au CM2 devraient passer les évaluations nationales standardisées... Généralisées à cette rentrée 2024, elles deviennent centrales dans la scolarité des élèves et les pratiques enseignantes.

La FSU-SNUipp appelle à ne pas faire passer les évaluations nationales à la rentrée 2024

Ces évaluations construisent une école plus normative et sélective. Elles rythmeraient toute la scolarité des élèves par des épreuves annuelles inutiles, voire insécurisantes. Les évaluations dont les enseignantes et enseignants ont besoin sont celles qui aident à comprendre les procédures des élèves pour réguler les activités pédagogiques, pas celles qui organisent les groupes de niveau et installent une logique de tri des élèves. Les évaluations nationales sont aussi un instrument de contrôle des pratiques enseignantes et de remise en cause de la liberté pédagogique. Or la liberté pédagogique, qui consiste à concevoir et adapter les enseignements, est une condition nécessaire à la réussite scolaire des élèves. L'école ne doit pas devenir une institution aux pratiques uniformisées imposées

d'en haut. De plus, cette généralisation à tous les niveaux de classe est emblématique des pressions du ministère qui aggraveront les conditions de travail des PE.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales FSU-SNUipp, CGT Educ'action et SUD Education estiment qu'il faut empêcher la généralisation du pilotage de l'école par les évaluations nationales et appellent à la non-passation des évaluations à la rentrée 2024.

ÉVALUATIONS NATIONALES STANDARDISÉES :

C'EST NON !



La FSU-SNUipp appellera également à la grève le mardi 10 septembre 2024, pour dénoncer la dégradation des

conditions de travail et les mesures du choc des savoirs, maintenues malgré les résultats aux élections législatives. La non-passation des évaluations et la grève sont deux modes d'action convergents pour mettre en échec et obtenir le retrait du choc des savoirs. Ils se renforcent l'un l'autre.

A l'opposé du choc des savoirs, l'intersyndicale FSU-SNUipp, CGT Educ'action et SUD Education exige un « choc des moyens » pour des conditions d'enseignement à la hauteur des besoins.

**Autonome
de
Solidarité
Laique**



Afin de continuer à exercer des métiers qui nous exposent à des risques ou des difficultés, il est important de pouvoir se faire accompagner en cas de besoin.

A ce titre, l'Autonome de Solidarité Laïque en général et la délégation du Lot et Garonne en particulier sont mobilisées pour leurs adhérent·es depuis de nombreuses années. C'est bien un accompagnement de proximité, par des militant·es connaissant le terrain qui est proposé.

L'ASL, l'Autonome de Solidarité Laïque, se préoccupe de la défense des droits de la communauté éducative et des responsabilités professionnelles.

L'équipe départementale accueille les collègues confronté·es à une difficulté dans l'exercice de la profession. Les collègues seront écouté·es, renseigné·es, accompagné·es tout au long du suivi du dossier. L'ASL travaille avec un avocat conseil.

L'action de l'ASL ne se limite pas à l'accompagnement des collègues en difficulté. Un service de documentation juridique pourra répondre aux diverses questions administratives et réglementaires. D'autre part, l'ASL propose des formations juridiques.

L'ASL et les syndicats sont liés par leurs champs d'action sont complémentaires.

Qui peut adhérer ?

Enseignant·es titulaires / contractuel·es, ATSEM, AESH, personnels administratifs, personnels d'encadrement, AED.

Il est important, quelle que soit la situation, de ne pas rester seul·e ! l'ASL est là pour écouter et accompagner les collègues.

Pour de plus amples renseignements :
05 53 68 63 89
asl047@autonomesolidarite.fr

**Permanences
2024 - 2025**



Lundi	FISCHER Jacinthe PORTIER Christophe
Mardi	ARRUAT Guillaume FISCHER Jacinthe
Mercredi	Sur rendez-vous
Jeudi	ARRUAT Guillaume COUDERC Mathieu FISCHER Jacinthe LAFON Ghislaine PAILLÉ Audrey PALPANT Élodie PORTIER Christophe TASTAYRE Sandrine TUFFAL Sandra
Vendredi	TASTAYRE Sandrine TUFFAL Sandra

**POUR L'ÉCOLE
ET CELLES ET CEUX
QUI LA FONT**

Pour défendre nos droits et nos salaires, le sens de nos métiers et une école ambitieuse pour les élèves

JE ME SYNDIQUE !